

4K

société civile immobilière au capital de 1000 euros

siège social : 28 B AVENUE FREDERIC MISTRAL 84100 ORANGE

891958746 RCS Avignon

(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 20/01/2026

Les Associés :

- Monsieur Axel Cuenca Crespo, né le 07/03/1988 à Barcelone (ESPAGNE), de nationalité espagnole, demeurant 6 Rue des Girbes 84100 Orange, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Jean-Marie Le norcy, né le 18/10/1976 à Orange (84100), de nationalité française, demeurant 9 Rue des Regardelles lot le grand mail 84100 Orange, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété
- Madame Aude MATHON-CLAUDON, née le 24/12/1988 à Rouen (76000), de nationalité française, demeurant 10 Impasse du Pré Carré 84100 Orange, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Pierre RULLAUD, né le 03/05/1987 à Lyon 7e Arrondissement (69007), de nationalité française, demeurant 3010 Route d'Uchaux 84550 Mornas, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble mille (1000) parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Transfert du siège social de la Société)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de transférer le siège social de la Société du 28 B AVENUE FREDERIC MISTRAL 84100 ORANGE au 148 Rue du Colonel Arnaud Beltrame 84100 Orange, et ce à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'adresse de l'ancien siège social à savoir "**28 B AVENUE FREDERIC MISTRAL 84100 ORANGE**" est supprimée et est remplacée par la mention de l'adresse du nouveau siège social à savoir "**148 Rue du Colonel Arnaud Beltrame 84100 Orange**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3

(Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 20/01/2026, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis aux membres de la Gérance, qui le reconnaissent, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à ORANGE, le 20/01/2026,

Axel Cuenca Crespo
Gérant et Associé

Jean-Marie Le norcy
Gérant et Associé

Aude MATHON-CLAUDON
Gérant et Associé

Pierre RULLAUD
Gérant et Associé